

# La Gazette des Comores

*Paraît tous  
les jours sauf  
les week-end*

**Quotidien Indépendant d'Informations Générales**

25<sup>ème</sup> année - N°4879 - Lundi 26 Mai 2025 - Prix : 200 Fc

JUSTICE :

## Bachar visé par une série de plaintes



Le procureur de la République Abdou Ismael.

*Recherché depuis 2021 et récemment expulsé de Tanzanie, il est désormais entre les mains de la justice comorienne. Escroquerie, calomnie, chantage : les accusations se multiplient, tout comme les personnes soupçonnées de complicité. Une affaire qui promet de faire grand bruit.*

**L**e procureur de la République Abdou Ismael a confirmé ce vendredi 23 mai lors d'un point presse que le dossier de Nouridine Mpingo, dit

Bachar, a officiellement été transféré au parquet, et qu'il sera prochainement soumis à l'appréciation d'un juge d'instruction. Ce dernier devra déterminer si les accusations portées contre lui sont suffisamment étayées pour ouvrir une procédure judiciaire complète. Un article publié dans notre édition du 14 mai dernier, faisait déjà état d'une série de plaintes pour escroquerie déposées contre l'influenceur depuis plusieurs mois.

LIRE SUITE PAGE 3

**Visitez le site de La Gazette**  
**[www.lagazettedescomores.com](http://www.lagazettedescomores.com)**

**27 Dhulhadj 1446**  
**Prières aux heures officielles**  
**Du 26 au 31 Mai 2025**

**Lever du soleil:**

**06h 18mn**

**Coucher du soleil:**

**17h 49mn**

Fadjr : **05h 05mn**

Dhouhr : **12h 07mn**

Ansr : **15h 04mn**

Maghrib : **17h 52mn**

Incha : **19h 06mn**



## RECRUESCENCE DU PALUDISME À MOHÉLI :

## Premier décès enregistré

Une réunion d'urgence s'est tenue le jeudi 22 mai au CHRI de Fomboni, réunissant médecins et autorités politiques de l'île pour faire le point sur la recrudescence du paludisme à Mohéli. L'objectif est d'identifier les moyens de freiner la progression de la maladie, dont les cas importés ne cessent d'augmenter.

Malgré la distribution de tests de dépistage aux agents communautaires par la direction régionale de la santé, les efforts restent insuffisants. Certains voyageurs refusent de se faire tester, et des vedettes accostent en toute discrétion sur les nombreuses plages de l'île, échappant ainsi à la surveillance des garde-côtes. Depuis 2007, le nombre annuel de cas importés ne dépassait pas la barre des 100. En 2024, 360 cas ont été enregistrés. Et pour l'année en cours, on recense déjà 116 cas, dont quatre introduits et un décès au CHRI de Fomboni. La réunion a mis en lumière un manque de coordination entre les différents secteurs impliqués dans la lutte contre le paludisme.

L'île de Mohéli présente pourtant des conditions propices à la prolifération du moustique vecteur à savoir eaux stagnantes, décharges sauvages, et incivisme grandissant. Les voyageurs qui échappent au



dépistage sont considérés comme les principaux vecteurs de la maladie. Face à cette situation préoccupante, les maires et les autorités insulaires ont été appelés à prendre conscience de l'urgence et à s'impliquer activement au niveau local. Des mesures strictes sont attendues pour sensibiliser la population et combattre les comportements à risque. « Le paludisme est en voie d'éradication à Mohéli. Son retour pourrait avoir des conséquences graves sur la santé publique », ont alerté les autorités sanitaires. Elles rappellent que le test de dépistage,

tout comme le traitement, sont entièrement gratuits, et insistent sur l'importance d'une mobilisation citoyenne : « Même de petites actions peuvent faire la différence ».

« Nous avons convoqué les maires et les autorités insulaires pour leur présenter un état des lieux », a expliqué Rachad Attoumane Kéké, responsable du programme de lutte contre le paludisme à la Direction régionale de la santé. Il rappelle qu'en octobre 2007, Mohéli était entrée dans la phase de contrôle vers l'élimination du paludisme. «

Jusqu'à récemment, seuls les voyageurs principalement en provenance de Ngazidja étaient touchés. Mais aujourd'hui, nous détectons des cas chez des personnes n'ayant pas voyagé. Cela signifie que la transmission locale a repris. » Il lance un appel à la population : « Toute personne revenant d'un voyage ou présentant des symptômes de fièvre doit se faire dépister immédiatement. Les tests et les traitements sont gratuits. »

Riwad

**La Gazette des Comores**  
Fondateur et Directeur général  
Said Omar Allaoui  
Directeur de la publication  
Elhad Said Omar  
Rédactrice en chef  
Andjouza Abouheir  
Secrétaire de rédaction  
Toufé Maecha  
Rédaction  
Mohamed Youssouf  
Sanaa Chouzour  
A. Mmagaza  
M.I.M Abdou  
Nassuf Ben Amad  
Kamal Gamal Abdou  
Nabil Jaffar  
Riwad  
A Bardraoui  
Mohamed Ali Nasra  
Mise en page  
Abdouchakour Aladi Nourou  
Responsable commercial  
Mariama Mhoma  
Documentation archiviste  
Hadidja Abdou  
Photographe / Site Web  
Mohamed Said Hassane  
Impression  
Graphica Imprimerie  
www.lagazettedescomores.com  
Tel: 773 91 21/ 322 76 45



## Unité Support Projet

## Avis de marché

**NATURE DU MARCHÉ :** Service

**POUVOIR ADJUDICATEUR :** EXPERTISE FRANCE S.A.S.

**OBJET DU MARCHÉ :** Réalisation de photos / vidéos pour les projets d'Expertise France en Union des Comores

**REFERENCE DU MARCHÉ SUR PLACE (Plateforme des Achats de l'Etat Français) :** 25-MAPA-S064

**LIEU D'EXECUTION :** Union des Comores.

**FINANCEMENT :** Groupe AFD.

**CONDITIONS DE PARTICIPATION :** Toute personne morale non exclue des financements du Groupe AFD et répondant aux critères d'éligibilité décrits dans les termes de référence.

**CRITERES D'ATTRIBUTION :**

Les critères de notation des offres se feront comme suit : Critère 1 : prix des prestations (la notation financière [NF] sur 20 points maximum) ; Critère 2 : Qualité technique (NT sur 80 points maximum).

Chaque offre technique, jugée conforme techniquement, se verra attribuer une note technique (NT sur 60 points maximum) par addition des notes pondérées obtenues sur chaque sous-critère.

Une note globale (NG sur un maximum de 100 points) obtenue par addition des notes technique et financière (NG=NF+NT) sera attribuée à chaque offre évaluée techniquement et financièrement. Le(s) soumissionnaire(s) ayant obtenu la note globale la plus élevée sera (seront) considéré(s) comme ayant fourni l'offre économiquement la plus avantageuse et se verra (verront) attribuer le marché selon le lot

où ils auront obtenu la note globale la plus élevée. Un soumissionnaire ne peut être adjudicataire de plus d'un lot.

Le pouvoir adjudicateur peut ne pas donner suite à la consultation pour tout motif d'intérêt général.

**PROCEDURE :** Procédure adaptée en application des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 au R. 2123-7 du CCP.

**CONDITION D'ACQUISITION DU DOSSIER DE CONSULTATION :**

Le dossier de consultation est gratuit.

Pour l'obtenir, vous pouvez effectuer la demande en utilisant ce lien : <https://www.marchespublics.gouv.fr/?page=Entreprise.EntrepriseDetailConsultation&id=2770213&orgAcronyme=s2d>

Vous pouvez aussi effectuer la demande de ce lien par email à l'adresse suivante :

[log.comores@expertisefrance.fr](mailto:log.comores@expertisefrance.fr)

**RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES :**

Toute demande d'informations complémentaires sur des points techniques ou administratifs du dossier devra être effectuée via l'adresse email : <https://www.marches-publics.gouv.fr> au plus tard 5 jours ouvrés avant la date limitée de remise des offres.

La date limite de soumission est fixée au **03/06/2025 à 16h00 (heure de Paris), 17h heure de Moroni**

**PROCEDURES DE RECOURS :**

L'instance chargée des procédures de recours est le Tribunal administratif de Paris, 7 rue de Jouy, F-75004

Paris ; email : [greffe.ta-paris@juradm.fr](mailto:greffe.ta-paris@juradm.fr)

Des renseignements sur l'introduction des recours peuvent être obtenus auprès du Greffe du Tribunal administratif de Paris, 7 rue de Jouy, F-75004 Paris ; e-mail : [greffe.ta-paris@juradm.fr](mailto:greffe.ta-paris@juradm.fr)

## JUSTICE :

## Bachar visé par une série de plaintes

Suite de la page 1

Le même article révélait aussi que Bachar faisait l'objet d'un mandat de recherche émis depuis 2021. D'après les propos du procureur, de nouveaux éléments sont apparus à la suite des enquêtes menées par la gendarmerie.

« Nous ne parlons plus seulement d'escroquerie. Il y a désormais des soupçons sérieux de calomnie, de chantage et d'extorsion de fonds à l'encontre de plusieurs citoyens. Il aurait menacé des personnes pour les faire taire », a-t-il déclaré. Selon

toujours le parquet, sept à huit personnes sont déjà soupçonnées d'avoir facilité les actions de Bachar, en l'aidant à diffuser des accusations mensongères ou à faire pression sur ses cibles. « Même ceux qui l'ont aidé à calomnier les gens ou à intimider ses victimes pour obtenir leur silence sont visés », précise-t-il. Il est possible que ce chiffre augmente à mesure que l'enquête se poursuit.

Plusieurs nouvelles plaintes ont été déposées ces derniers jours, notamment pour insultes publiques. « Il a déjà été prévenu. Il y aura un procès pour cela aussi », a-t-il confirmé. L'affaire

prend aussi une dimension internationale, puisque Bachar avait fui à l'étranger, où il vivait en situation irrégulière. C'est ce qui aurait conduit les autorités tanzaniennes à le renvoyer aux Comores, sans pour autant qu'il s'agisse d'une véritable extradition. « Quand une personne est recherchée dans un pays étranger, il existe deux options : l'expulsion, lorsqu'elle est en séjour irrégulier, ou l'extradition, si les deux pays ont une convention judiciaire », explique le procureur. Dans ce cas précis, Bachar aurait été expulsé pour séjour illégal, avant d'être immédiatement pris en charge

par les autorités comoriennes, qui avaient maintenu le dossier ouvert depuis 2021.

Contrairement à certaines idées reçues, le procureur de Moroni n'a pas le pouvoir de faire arrêter quelqu'un dans une autre île de l'Union sans passer par son homologue local. « Même à Anjouan ou Mohéli, nous devons passer par le procureur compétent de l'île concernée. Pour l'étranger, c'est encore plus encadré », a-t-il précisé, souhaitant répondre aux critiques sur la manière dont Bachar a été ramené au pays. L'étape suivante dépend désormais de la décision du juge

d'instruction, qui devra examiner l'ensemble des éléments réunis par le parquet. « Nous espérons qu'il y aura assez d'informations pour renvoyer l'affaire devant un tribunal. Ce sera alors à Bachar de prouver ses accusations ou de citer ses sources », a martelé le procureur. Nous allons suivre de près cette affaire qui secoue le pays depuis plusieurs mois. Une chose est certaine, l'affaire Bachar ne fait que commencer.

Mohamed Ali Nasra

## SÉCURITÉ INTÉRIEURE

## Mohamed Ahmed entend améliorer les conditions de la police nationale

Ce jeudi 22 mai, s'est tenue au ministère de l'Intérieur la cérémonie de remise de drapeau au ministre Mohamed Ahmed Assoumani par la police nationale. Cet événement, qui marque traditionnellement l'entrée en fonction d'un nouveau ministre de l'Intérieur, a été l'occasion pour le ministre et les membres du corps de police de faire connaissance et d'échanger. Dans son allocution, le ministre a dit sa volonté d'améliorer les conditions de travail de la police, tant en termes d'efficacité que de renforcement des capacités techniques, afin de leur permettre d'accomplir leurs missions dans de meilleures conditions.

"C'est une vive émotion, dans le sens où j'ai réalisé la lourde responsabilité qui m'a été confiée par le président. Au cours de cette cérémonie, il s'agissait de recevoir

le drapeau des mains du directeur général de la police, symbolisant que je suis désormais leur premier responsable. C'est très important pour moi dans l'exercice de mes nouvelles fonctions », a déclaré Mohamed Ahmed Assoumani devant la presse. Le premier flic du pays a souligné la disponibilité du directeur de la police et de son personnel, qui l'ont assuré de leur soutien dans la réalisation de sa mission. Il a également écouté leurs préoccupations et doléances concernant la situation générale de la police. « J'ai pris ces propos en considération. J'ai également exprimé ma disponibilité et ma volonté de les accompagner, conformément aux missions que m'a confiées le chef de l'État. Il m'a demandé d'améliorer l'efficacité des interventions policières et de renforcer les capacités techniques et l'équipement de la police », a-t-il expliqué.

Depuis sa prise de fonction, plusieurs actions ont été entreprises,

dans la continuité des efforts amorcés par son prédécesseur, notamment en matière d'équipement. Le ministre a précisé avoir trouvé sur son bureau des projets visant à mobiliser des partenaires, qui ont réagi favorablement. « Nous espérons que d'ici le 6 juillet, la police disposera de nouveaux équipements », a-t-il affirmé. Le ministre a également abordé la question de l'avancement des salaires des agents de police. Il a noté que, bien que les fonctionnaires aient bénéficié de revalorisations salariales ces dernières années, la police nationale, elle, n'en a jamais profité. « Ce n'est pas par mauvaise volonté, mais à cause de dysfonctionnements administratifs qui ont freiné l'élaboration de ce texte. À mon arrivée, nous avons mis en place une équipe de travail qui a finalisé le dossier. Je suis désormais en mesure de signer les arrêtés d'avancement des inspecteurs de police et de tous ceux qui sont dans les grades supérieurs », a-t-il annon-



cé.

Enfin, Mohamed Ahmed Assoumani a interpellé les agents sur leur comportement : « Malheureusement, la police souffre d'une mauvaise image. Certains agents adoptent des comportements contraires à la déontologie policière. Je les ai appelés à un changement. Les policiers doivent être

exemplaires dans la lutte contre la délinquance et les trafics illicites. Il faut reconnaître que certains agents sont complices de ces délits. J'ai été clair : des mesures seront prises en cas de complicité », a-t-il averti.

Nassuf Ben Amad

## PORT DE BANGOMA :

## Les travaux attendent encore

Les installations techniques progressent rapidement sur le site de Mbagani, où seront produits les matériaux nécessaires à la construction du port de Bangoma. Mais malgré l'avancement notable, le chantier principal n'a pas encore démarré, notamment en raison des études encore en cours et d'un manque de communication sur certaines ressources clés.

À Mbagani, le chantier avance à grands pas. Près de 90% des installations prévues sont déjà achevées, selon des sources fiables. Le concasseur a été installé et mis en marche, et les premiers essais de production d'agrégats ont été réalisés avec succès.

Quant à la centrale à béton, son installation est presque terminée. Il ne reste que le raccordement final des câbles électriques. Les bureaux



et laboratoires sont entièrement opérationnels sur le site. Désormais, seul l'aménagement des aires de préfabrication et des espaces de

stockage des blocs restent à finaliser. L'entreprise en charge du projet a déjà recruté plus d'une centaine de personnes, et ce chiffre pourrait tripler une fois que les travaux de construction proprement dits auront commencé.

Pour l'instant, les travaux sur le site principal du port de Bangoma n'ont pas encore démarré. « Aujourd'hui, nous avons deux sites : Mbagani et Bangoma. C'est à Mbagani que se dérouleront les gros travaux, notamment la fabrication des blocs et la production des agrégats. Lorsque nous entamerons les travaux à Bangoma, cela signifiera que tout est prêt pour l'aménagement du port proprement dit », a expliqué un responsable de l'unité

de gestion du projet. Parallèlement, une entreprise tanzanienne mène depuis bientôt quatre mois des études géotechniques en mer, au large du site de Bangoma. Ces analyses sont essentielles avant toute intervention structurelle sur le port.

Concernant les carrières qui seront exploitées pour alimenter le chantier, aucune information officielle n'a encore été communiquée. Un entretien que nous avait accordé l'entreprise égyptienne The Arab Contractors, chargée des travaux d'extension du port de Bangoma, a finalement été annulé à la dernière minute, ajoutant encore un flou sur certains aspects logistiques du projet.

Riwad

SOCIAL :

# Dr Abdoulhakim Mohamed Chakir honoré à Médine

*L'Université islamique de Médine, en Arabie Saoudite, a décerné le prestigieux Prix de l'Impact Social 2025 au Dr Abdoulhakim Mohamed Chakir, un éminent intellectuel comorien, en reconnaissance de son engagement remarquable au service de sa communauté.*

La cérémonie de remise des diplômes de la 61e promotion de l'Université islamique de Médine, couplée à la 4e édition du Pioneers Award, s'est tenue récemment au Centre international de conférences Roi Salman, sous le haut patronage de Son Altesse le prince Salman bin Sultan bin Abdulaziz Al Saud, gouverneur de Médine. Parmi les 3 128 diplômés issus de 114 nationalités différentes, le nom d'un Comorien s'est distingué : celui du Dr Abdoulhakim Mohamed Chakir, aujourd'hui enseignant à la Faculté Imam Chafiou de l'Université des Comores et vice-Mufti de la République. Ancien étudiant de cette université prestigieuse, il a

été récompensé pour son action sociale et communautaire, notamment durant la pandémie de Covid-19.

Selon le site officiel de l'Université islamique de Médine : « Le Dr Abdoulhakim a été honoré pour ses efforts dans la sensibilisation communautaire durant la crise sanitaire, la mise en place d'un marché local, ainsi que son soutien au bénévolat en collaboration avec les centres médicaux. » Né en 1967 à M'béni, dans l'île de Grande Comore, le Dr Chakir débute sa formation au Centre islamique africain de Khartoum, au Soudan, avant de rejoindre l'Université islamique de Médine en 1989, où il décroche une licence, un master et un doctorat en jurisprudence islamique. Depuis son retour aux Comores en 2003, il s'est investi avec rigueur et constance dans plusieurs domaines clés à savoir

l'enseignement supérieur, les actions sociales et le conseil religieux.

Il a notamment occupé les fonctions de vice-président de l'Université des Comores et dirige aujourd'hui l'Association caritative islamique des Comores. Il siège également au Conseil de la Fatwa et participe activement à plusieurs instances scientifiques, tant au niveau national qu'international. Ce prix vient couronner un parcours exemplaire, alliant savoir, éthique et engagement au service du bien commun. Le Dr Abdoulhakim s'impose ainsi comme une figure respectée et influente du paysage religieux, académique et associatif comorien, mais également comme un modèle d'inspiration pour la jeunesse.

Ibnou M. Abdou



**Pharmacie de garde**

Pharmacie Traleni: 77321 80



**Union des Comores**  
Unité – Solidarité – Développement

SOCIETE NATIONALE D'ELECTRICITE DES COMORES - SONELEC

## Avis à manifestation d'intérêt pour fourniture de biens et matériels à la SONELEC

**REF : AMI-SONELEC-2025-05-001**

La Société Nationale d'Électricité des Comores (SONELEC) lance un appel à manifestation d'intérêt en vue de constituer une base de données de fournisseurs qualifiés pour l'acquisition des biens et matériels nécessaires à ses activités.

### 1. Objet de la consultation

La présente consultation a pour objet de recevoir les manifestations d'intérêt de la part de sociétés commerciales intéressées à fournir à la SONELEC des biens et matériels accompagnées de leurs conditions tarifaires et logistiques.

Ci-dessous la liste des biens, matériels et services ciblés avec la référence produit à insérer dans votre offre.

Référence	Catégories de produit
EB	Equipement bâtiment : ciment, peinture, climatiseur, éclairage, plomberie, etc...
RE	Equipement réseau : Cable, transformateurs, poteaux, IAT, DRR etc...
SR	Service : imprimerie et de conception graphique, livraison d'eau, restauration, etc..
MA	Equipement de maintenance groupe électrogène : filtres, huile, courroies, etc..
AD	Fourniture bureautique : Mobilier de bureau, Encre, papier, stylos, etc...
SE	Matériel de sécurité : gants, chaussures, casque anti-bruit, extincteurs etc...
TR	Pieces automobiles : pneu, pièces moteurs auto, liquide de refroidissement, etc...
RH	Formations
IN	Matériel informatique : Ordinateur, équipements réseaux, imprimante
BT	Installation basse tension : matériel électrique, quincaillerie, bois, disjoncteur, etc...

### 2. Conditions de participation

Les entreprises intéressées doivent remplir les conditions suivantes :

- Être légalement constituées et avoir un registre de commerce en cours de validité.
- Être à jour de leurs obligations fiscales et fournir une attestation fiscale récente.
- Fournir une liste exhaustive obligatoirement au format Excel des produits ou proposés, incluant pour chaque article :
  - o La référence du tableau ci-dessus.
  - o La désignation précise du produit.
  - o Le prix unitaire
  - o Le délai de disponibilité ou de livraison
  - o Les conditions de garantie ou de retour, le cas échéant.

### 3. Modalités de soumission

Les dossiers de manifestation d'intérêt doivent comprendre les éléments suivants:

- Une lettre de manifestation d'intérêt dûment signée ;
- Une copie des pièces administratives : registre de commerce, quitus fiscal ou attestation équivalente ;
- Le tableau Excel détaillant les produits proposés, la référence, leurs prix et leurs délais de disponibilité.

### 4. Dépôt des dossiers

Les dossiers complets doivent être envoyés par mail à [secretariat.dg@sonelec-km.com](mailto:secretariat.dg@sonelec-km.com), avec en objet la référence de l'AMI : **AMI-SONELEC-2025-05-001**

Ou déposés physiquement au siège de la SONELEC sous plis avec la référence de l'AMI **AMI-SONELEC-2025-05-001** à l'adresse suivante :

**Direction Générale – SONELEC, Moroni volo-volo, Comores**

**Date limite de réception : le samedi 31 mai 2025 10h00, heure locale**

### 5. Informations complémentaires

Pour toute information complémentaire, les candidats peuvent écrire à : [secretariat.dg@sonelec-km.com](mailto:secretariat.dg@sonelec-km.com)

## ASSEMBLÉES DE LA BANQUE ISLAMIQUE DE DÉVELOPPEMENT

## Les Comores plaident pour un renforcement du partenariat

Du 19 au 22 mai s'est tenu à Alger, l'assemblée annuelle de la Banque Islamique de Développement. Le pays a été représenté par le ministre des finances, Ibrahim Mohamed Abdourazak, accompagné par la Commissaire générale au plan, Nadjda Saïd Abdallah. Dans la capitale algérienne, l'argentier de l'Etat a plaidé pour plus d'intégration de notre pays dans les institutions financières internationales et islamiques en particulier. C'est en tout cas, ce qu'on a pu lire sur une note du ministère des finances, du budget et du secteur bancaire.

Réunis à Alger quatre jours durant, les principaux acteurs de la finance islamique ont passé en revue l'évolution de cet écosystème qui ne cesse de prendre de la marge depuis une vingtaine d'années, passant de 500 milliards de dollars à plus de 4000 milliards de dollars selon les projections d'ici la fin 2025. « Dans le monde, la finance islamique affiche une croissance robuste depuis deux décennies: 500 milliards USD en 2006, 1100 milliards en 2010, 2 080 milliards en 2015, 2 640 milliards en 2018, 2 800 milliards en 2020, 3

500 milliards en 2023/2024, avec une projection à 4 940 milliards de dollars d'ici fin 2025, selon un rapport de la BID. Cette expansion est principalement portée par quelques grandes économies : l'Iran (28,5%), l'Arabie saoudite (22,1%) qui abrite Al Rajhi Bank et Saudi National Bank, les deux plus grandes banques islamiques mondiales », nous indique une analyse de la revue spécialisée, Financial Afrik.

Aux Comores, si l'on n'en est pas encore à ces chiffres-là, les choses commencent à bouger. Déjà en 2023, lors des assemblées annuelles de la BID à Marrakech (Maroc), son président Dr Muhammad Al Jasser avait promis de continuer sur son engagement d'appuyer l'économie comorienne notamment dans les services financiers islamiques. A cette époque, l'appui de la banque aux différents projets de développement s'élevait déjà à 659 millions de dollars américains. C'est ce en quoi, le ministère était parti pour plaider pour plus de présence de la part de la BID lors de cette grande rencontre d'Alger.

Sous sa conduite, l'actuel ministre des finances, la Société Internationale Islamique de Financement du Commerce (ITFC) a déjà consenti 330 millions de dol-



lars pour appuyer les Comores dans le cadre d'un accord triennal signé en septembre 2024. « L'ITFC a signé un accord de financement de 40 millions d'euros avec l'Union des Comores pour soutenir le secteur énergétique du pays. Conformément à l'Accord cadre triennal de 330 millions USD signé en septembre 2024 », peut-on lire

dans un article paru sur le site de l'ITFC en mars dernier. Ce financement dans le secteur énergétique a été considéré à l'époque comme une aubaine dans la stabilisation de plusieurs secteurs. « Ce financement constitue une étape cruciale dans le maintien de la sécurité énergétique, de la résilience économique et de la stabilité sociale en

couvrant 100% des importations annuelles de pétrole du pays estimées à 100 000 mètres cubes », de l'économie comorienne clairement identifié dans les objectifs de développement durable, telles l'énergie (ODD7), l'économie (ODD8) ou encore la croissance de l'industrie (ODD9).

Imtiyaz

UNION DES COMORES  
Unité – Solidarité – Développement

MINISTÈRE DES FINANCES, DU BUDGET  
ET DU SECTEUR BANCAIRE

Secrétariat Général

Projet d'Appui au Système d'Information de la Gouvernance Financière (PAGF-SI)

Acheteur : MINISTÈRE DES FINANCES, DU BUDGET ET DU SECTEUR BANCAIRE



## AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL

Date : 19 mai 2025.

Nom du Projet : Projet d'Appui aux Systèmes d'Information de la Gouvernance Financière (PAGF-SI)

DC No : 2025/MFBSB/PAGF-SI/PPM17/02

1. Le Ministère des Finances, du Budget et du Secteur Bancaire a obtenu un financement de l'Agence Française de Développement pour financer le coût du Projet d'Appui au Système d'Information de la Gouvernance Financière (PAGF-SI). Il est prévu qu'une partie des sommes accordées au titre de ce financement sera utilisée pour effectuer les paiements prévus au titre du présent contrat « **Acquisition et livraison de deux véhicules de type SUV compact (pour l'Unité de Gestion du Projet PAGFSI et la DSIC).** »

2. Le ministère des Finances, du Budget et du Secteur Bancaire sollicite des Offres sous pli fermé de la part de Soumissionnaires éligibles pour Acquisition et livraison de deux véhicules de type SUV compact pour l'Unité de gestion du projet PAGF-SI et la DSIC

3. Les Soumissionnaires éligibles et intéressés peuvent obtenir des informations auprès de l'Unité de Gestion du Projet d'Appui au Système d'Information de la Gouvernance Financière (PAGF-SI) – Email : à [iliasse.a@finances-km.com](mailto:iliasse.a@finances-km.com) en copie [mtitifikri.d@pagfsi-km.com](mailto:mtitifikri.d@pagfsi-km.com) et prendre connaissance des Documents d'Appel d'Offres dans l'adresse mentionnée ci-dessus du Lundi au Vendredi entre 08 heures et 16 heures (heure de Moroni-Union des Comores). Les Soumissionnaires intéressés peuvent obtenir les Documents d'Appel d'Offres complets en français en formu-

lant une demande écrite à l'adresse mentionnée ci-dessus contre un paiement non remboursable de **vingt mille francs comoriens (20 000 KMF)**. La méthode de paiement sera en espèce.

4. Les Offres devront être soumises physiquement, sous plis fermé, à l'adresse ci-dessous au plus tard, **le mardi 10 juin 2025 à 14 heures et 05 minutes**. Les Offres doivent intégrer « **une garantie de soumission d'un montant total de 3% du montant total figurant sur l'Offre** ».

5. Les Offres seront ouvertes en présence des représentants des Soumissionnaires qui le souhaitent à l'adresse ci-après : Salle de conférence du ministère

6. Des Finances, du Budget et du Secteur Bancaire-Moroni Cabinet Ministre, **le mardi 10 juin 2025 à 15 heures et 10 minutes – heure de Moroni-Union des Comores.**

7. Les offres reçues tardivement seront rejetées automatiquement.

8. L'adresse à laquelle il est fait référence ci-dessus est :  
A l'attention de : **ABOUDOU ILIASSE Coordonnateur par intérim du projet PAGF-SI, Adresse complète : Cabinet du ministère des Finances, du Budget et du Secteur Bancaire ( en face du palais de justice)**

UNION DES COMORES  
Unité - Solidarité - Développement

Ministère de l'Agriculture,  
de la Pêche, et de l'Artisanat



GROUPE DE LA BANQUE AFRICAINE  
DE DEVELOPPEMENT



جمهورية القمر المتحدة  
الوحدة - التضامن - التنمية  
وزارة النينة مسؤولة عن السياحة  
المديرية العامة للنينة والغابات

## Projet d'Urgence d'Appui à la Production Agricole (AEFPF-Comores)

### CELLULE D'EXECUTION DU PROJET

Don n°: 590015 5017604 / Projet n°: P-KM-A00-002

### APPEL À PROPOSITIONS

### Fonds de subvention pour la production de semences et l'importation de provende

Le Ministère de l'Agriculture, de la Pêche et de l'Artisanat / Projet AEFPF lance un appel à propositions dans le cadre de la mise en œuvre du **Fonds de Subvention pour le Renforcement de la Chaîne de Valeur Agricole et avicole**, destiné à appuyer les **producteurs de semences certifiées** pour les chaînes de valeur maïs, pomme de terre et patate douce et les **importateurs de provende** (aliments pour volaille).

#### Objectifs du fonds

Accroître la production locale de semences certifiées de qualité.  
Améliorer l'accessibilité et la disponibilité des aliments pour volaille à prix compétitifs.

Renforcer les capacités des acteurs privés opérant dans ces deux segments essentiels de la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

#### Volets éligibles

##### Volet 1 : Producteurs de semences

Les producteurs (individuels, coopératives ou entreprises agricoles) peuvent soumettre une proposition de campagne de production de semences, assortie d'un plan technique et financier détaillé. Les cultures cibles prioritaires incluent : maïs, pomme de terre et patate douce.

##### Volet 2 : Importateurs de provende

Les importateurs enregistrés peuvent soumettre un dossier de demande de subvention pour soutenir l'importation et la distribution d'aliments de qualité à destination des éleveurs (volaille). L'accent sera mis sur la réduction des coûts pour les bénéficiaires finaux.

#### Critères d'éligibilité

Les candidats doivent :

Être légalement enregistrés dans le pays avec des documents administratifs à jour.

Avoir au moins 1 année d'expérience pertinente dans leur domaine.

Disposer de capacités techniques, logistiques et financières avérées.

Présenter un plan clair, réaliste et aligné avec les objectifs du programme.

Des grilles d'évaluation spécifiques seront utilisées pour chaque type de bénéficiaire (voir annexe 1 pour les producteurs de semences et annexe 2 pour les importateurs de provende).

#### Financement

**Taux de subvention** : Jusqu'à 50 % des coûts éligibles, avec un cofinancement obligatoire du bénéficiaire.

**Plafond de subvention** : Entre 10 à 25 millions francs comoriens.

**Versement par tranches**, conditionné par des livrables contraignants (planification, mise en œuvre, certification/livraison).

#### Modalités de soumission

Les candidats doivent soumettre un **dossier complet** comprenant :

Le formulaire de demande (à obtenir à partir des adresses email ci-dessous)

**Une note de présentation de l'entreprise ou organisation**

**Un plan d'activités et budget détaillé**

**Les justificatifs administratifs et fiscaux**

Tout autre document pertinent (certificats, bilans, références, etc.)

**Date limite de soumission** : 02 juin 2025 à 16h 30 (heure locale)

Les dossiers doivent être soumis **en ligne** ou **physiquement** à l'adresse suivante :

A l'attention du Coordonnateur National du Projet **AEFPF-Comores**

Cellule d'Exécution du Projet (CEP)

Bureau sis à la Direction Générale des Ressources Halieutiques

Moroni - Union des Comores

Mobile : (+269) 345 34 69/(+ 269) 332 11 42/(+269) 365 83 63

Email: sooaefpcomores.bad@gmail.com et nadineabdou81@gmail.com

**Contact pour information** : +(269) 365 83 63 / 433 83 63/378 99 16

#### Annexes

#### Grille de sélection des producteurs – Programme de subvention semencière

Critères	Description	Note maximale
1. Expérience en production semencière	Nombre d'années d'expérience, volumes déjà produit	25 points
2. Capacité foncière	Superficie disponible pour la culture des semences, situation foncière claire (titre, bail, etc.)	15 points
3. Capacité financière	Minimum 50% du montant demandé États financiers récents, capacité d'approvisionnement sans préfinancement, ligne de crédit, liquidité	15 points
4. Capacité technique et organisationnelle	Ressources humaines qualifiées, équipements agricoles disponibles, capacité de stockage	10 points
5. Viabilité du plan de production proposé	Réalisme du calendrier, adéquation entre les moyens disponibles et les objectifs de production	15 points
6. Historique de collaboration avec les programmes publics	Réputation du producteur auprès des institutions, respect des engagements antérieurs (ponctualité, qualité des livrables)	10 points
7. Respect des normes agro-environnementales	Engagement à respecter les pratiques agricoles durables et les règles de production semencière (rotation, isolement, etc)	10 points
<b>Totale</b>		<b>100 points</b>

Seuil recommandé d'éligibilité : 70 points.

#### Grille d'évaluation – Importateurs de provende

Critères	Description	Note maximale
1. Expérience dans l'importation de provende	Nombre d'années d'activité, volume importé sur les 2 dernières années, types de produits importés	25 points
2. Capacité logistique et infrastructure	Entrepôts de stockage adaptés (normes sanitaires), flotte de transport, moyens de manutention	20 points
3. Réseau de distribution existant	Couverture géographique, points de vente ou de relais, capacité à atteindre les éleveurs ou distributeurs locaux	15 points
4. Respect des normes de qualité et de traçabilité	Certification des produits, contrôle qualité, traçabilité des importations (documents douaniers, analyses)	10 points
5. Capacité financière et solvabilité	Minimum 50% du montant demandé États financiers récents, capacité d'approvisionnement sans préfinancement, ligne de crédit, liquidité	15 points
6. Engagement à contribuer à la baisse des prix pour les éleveurs	Proposition d'un prix compétitif, politique de subvention croisée ou de remise aux coopératives/agriculteurs	10 points
7. Historique de conformité réglementaire	Absence de litiges avec l'administration douanière, sanitaire ou vétérinaire, conformité aux exigences légales	5 points
<b>Totale</b>		<b>100 points</b>

Seuil recommandé d'éligibilité : 70 points